



## Municipalité de Fassett

### AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance publique du comité de démolition de la Municipalité de Fassett qui aura lieu le 28 janvier 2025 à 18h00, à l'hôtel de ville de Fassett, situé au 19, rue Gendron, le comité de démolition prendra en considération et statuera sur la demande de démolition complète suivant:

- ***Demande numéro 2024-0069 pour la propriété sise au 66-A rue Principale, dont le numéro de lot est le : 5362402, afin de permettre une démolition complète de l'église.***

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité selon le cas.

Donné à Fassett ce 14 janvier 2025

Chantal Laroche

Directrice générale et greffière-trésorière.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Laroche, soussignée directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2025 entre 10h et 16h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14 janvier 2025

Chantal Laroche

Directrice générale et greffière-trésorière.